

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Ilot de la Grenouillère - Cession à la Ville de Bordeaux d'un terrain nu d'environ 3 545 m² - Décision - Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans l'îlot dit de la Grenouillère à Bordeaux, délimité par le cours Journu Auber, la rue Pierre Charreau et l'avenue Emile Counord, la Communauté urbaine de Bordeaux reste à ce jour propriétaire d'un terrain nu d'une superficie d'environ 3 545 m².

En effet, ledit îlot, d'une surface globale cessible de l'ordre de 1,3 Ha a fait l'objet de détachements successifs visant d'une part, en 2012, à céder une emprise de 4 877 m² à l'association Pierre Bienvenue Noailles pour l'implantation de l'IMP Saint Joseph et d'autre part, à céder en 2013, à la Maison Protestante de retraite une emprise de 4 533 m² pour l'édification d'un EHPAD.

C'est ainsi que ce dernier terrain nu de l'îlot de la Grenouillère pourrait être cédé à la Ville de Bordeaux qui en a fait la demande le 20 mars pour l'aménagement d'un jardin public de proximité.

La réalisation de cet espace vert, pour lequel un emplacement réservé (6BX5) a été inscrit au PLU lors de la 5^{ème} modification, s'inscrit dans le cadre du contrat de co-développement 2012/2014 et participe de la volonté de la Ville de Bordeaux de promouvoir un environnement de qualité en bordure du quartier du Grand Parc.

France Domaine, régulièrement consulté, a estimé le 7 mai 2014 ce terrain à une valeur de 354 500 euros H.T.

Au niveau comptable, cette cession s'analyse comme le versement d'une subvention d'équipement en nature à amortir sur une durée de 15 ans.

Pour mémoire, le coût historique des différentes parcelles constitutives de ce tènement s'élève à 104 471,15 €.

Il importe de préciser que la cession de ce foncier à la Ville de Bordeaux interviendrait à titre gratuit et ce, en conformité avec les dispositions de la fiche-action n° 19 du contrat de co-développement.

Cette aliénation, selon les conditions proposées, s'inscrit dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain visant à compléter un projet d'ensemble sur l'îlot de la Grenouillère en cohérence avec les objectifs du PLU (emplacement réservé G Bx5 – secteur UGES).

Il doit être précisé qu'aux termes de l'accord enregistré avec la Ville de Bordeaux ce foncier lui serait cédé, en son état environnemental actuel dont le rapport de la société IPL en date du 21 avril 2010 précise qu'il est compatible avec le projet municipal précité.

L'emprise à céder, d'une superficie d'environ 3 545 m² restant à préciser par un document d'arpentage en cours d'établissement, serait à détacher des parcelles actuellement cadastrées RB 194-197-203 et 206.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme

VU la fiche action n° 19 du contrat de co-développement 2012/2014

VU l'avis de France domaine du 7 mai 2014 n° 2014-063V1381

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le projet d'aménagement par la Ville de Bordeaux d'un jardin public de proximité dans le secteur de la Grenouillère nécessite la cession à son bénéfice d'une emprise d'environ 3 545 m² située angle rue Pierre Charreau et avenue Emile Counord.

DECIDE

Article 1 : de céder à titre gratuit à la Ville de Bordeaux un terrain nu en l'état, d'une contenance approximative de 3 545 m² sis angle rue pierre Charreau et avenue Emile Counord à Bordeaux, à détacher des parcelles actuellement cadastrées RB n° 194-197-203 et 206

Article 2 : d'effectuer au titre de cette cession gratuite, sur l'exercice 2014, les opérations suivantes :

- en recette

Chapitre 041 compte 2111 CRB SB00 fonction 01 104 471,15 €

- en dépense

Chapitre 041 compte 204412 CRB SB00 fonction 01 104 471,15 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2014

M. JACQUES MANGON